

Fiche technique

PRODUITS ET MÉTHODES DE PROPRETÉ

Brillemail concentré

**Détartrant nettoyant désinfectant suroodorant.
Haute concentration.**

*Nettoyant détartrant concentré journalier composé d'acides organiques et de tensioactifs qui assurent l'élimination des dépôts de calcaire, des traces de savon, acide urique et dépôts chimiques dus à l'utilisation de produits alcalins.
Aussi, il laisse derrière lui une odeur très rémanente et agréable.
Bactéricide selon la norme EN 1276 (5 min à 20°C en conditions de propreté de 1.5%).*

CONSEIL D'UTILISATION

Dilution :

Surfaces : 5 à 10 ml pour un vaporisateur de 750 ml.
Vaporiser puis essuyer avec une éponge humide.

Sol : 10 à 20ml dans un seau de 4 litres d'eau.
Nettoyer au faubert ou à la serpillière.

Désinfection : diluer dans l'eau à 1,5% (10 ml dans un vaporisateur de 750 ml).

Utiliser par pulvérisation. Laisser agir 5 minutes minimum. Inutile de rincer sauf dans les cas de surfaces à contact alimentaire.

CONDITIONNEMENT

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L,
carton de 12 flacons doseurs de 1L.

DONNEES TECHNIQUES

- Aspect : liquide limpide rouge
- pH : 2,5 - 3,5
- Densité : 1,02 - 1,04

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser avec un agent de blanchiment chloré (javel).

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

STOCKAGE

Stocker à l'abri du gel.

SÉCURITÉ SELON FDS

Irritation cutanée, Catégorie 2.

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

PRODUIT BIOCIDÉ : TP 2

Bactéricide selon EN 1276 conditions de propreté à 1,5% (5 min, 20°C).

Substances actives biocides : chlorure d'alkyl diméthyl benzyl amonium,
CAS : 68424-85-1, 21,84 g/l - éthanol, CAS : 64-17-5, 38,83 g/l.

Date de péremption : 24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-03-2026 Ind. 4



CHALLENGER'S
PROPRETÉ
concepteur de savoir-faire

Challenger's Propreté - 37, Avenue des Sablonnières – ST FORT
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE
Tél. 02 43 07 47 07 - Fax : 02 43 06 62 38 - www.challengers-proprete.com